

AVIS

Dépôt des candidatures pour l'inscription en première année de Mastère de Recherche (système LMD)

« Génie des Procédés Textiles et Para-Textiles (G2PT) »

Année universitaire 2026-2027

La Direction de l'École Nationale d'Ingénieurs de Monastir informe les candidats que le dépôt des dossiers de candidature pour l'inscription en première année du Mastère de Recherche (système LMD) en Génie des Procédés Textiles et Para-Textiles (G2PT), au titre de l'année universitaire 2026-2027, se fera du 15 juin 2026 au 31 juillet 2026, par le biais d'une candidature en ligne via le site :

<https://enim.rnu.tn/fr/master/submissions>

Le nombre de places ouvertes est fixé à 20 étudiants, dont 6 places réservées aux titulaires de la Licence Nationale.

Peuvent faire acte de candidature à la première année du Mastère de Recherche (système LMD) en Génie des Procédés Textiles et Para-Textiles les étudiants titulaires de :

- La Licence Nationale (système LMD) ou tout diplôme sanctionnant au moins trois années d'études universitaires après le baccalauréat dans le domaine du génie textile ou dans une spécialité équivalente ;
- Le Diplôme National d'Ingénieur dans une spécialité proche du génie textile (génie chimique, génie des matériaux, génie industriel, génie des procédés, etc.) ;
- Les étudiants de l'École Nationale d'Ingénieurs de Monastir inscrits en deuxième année de la filière Génie Textile au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Pièces à fournir

- ✓ Une demande de candidature à télécharger à partir du site de l'école : www.enim.rnu.tn, dûment remplie ;
- ✓ Des copies conformes des diplômes obtenus, y compris le diplôme du baccalauréat ;
- ✓ Des copies conformes des relevés de notes de toutes les années d'études supérieures, ainsi que du relevé de notes du baccalauréat ;
- ✓ Un curriculum vitae détaillé ;
- ✓ Une attestation précisant le rang du candidat dans sa promotion pour chaque année d'études universitaires ;
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport pour les étudiants étrangers ;
- ✓ Deux photos d'identité ;
- ✓ Deux enveloppes timbrées portant l'adresse personnelle du candidat ;
- ✓ Une copie de la page de garde du mémoire ou du projet de fin d'études.

Critères d'évaluation des dossiers de candidature

♦ **Les titulaires d'une licence :**

Le score du candidat est calculé selon la formule suivante :

$$S = ((0,4 * M + 0,35 * R + BB) * R_d) / 5$$

Avec:

- **M est fonction de Mg**, qui est la moyenne générale durant les deux premières années de la formation de la licence :
 - $M = 100$ si $M_g > 15$
 - $M = 20(M_g - 10)$ si $10 < M_g \leq 15$
 - $M = 0$ si $M_g < 10$
- **R est lié aux rangs du candidat** durant sa formation. Il est calculé comme suit :

$$R = 0,5 (\text{Sum } R_a)$$
 - $R_a = (100 - (1000 * r_a) / 3)$ si $r_a \leq 0,3$
Où r_a est défini pour chaque année d'étude de la manière suivante ; $r_a = (\text{rang} - 1) / \text{effectif}$
 - $R_a = 0$ si $r_a > 0,3$
- **BB représente la bonification du Bac**
 - $BB = 25$ si bac avec Mention Très Bien
 - $BB = 20$ si bac avec Mention Bien
 - $BB = 15$ si bac avec Mention Assez Bien
 - $BB = 5$ si moyenne du $10 < \text{Bac} < 12$
 - $BB = 0$ si moyenne du Bac < 10 ou session de contrôle
- **Rd représente un coefficient de pondération :**
 - $R_d = 1$ si Pas de redoublement et pas de retrait d'inscription durant toutes les années de formation en licence.
 - $R_d = 0,5$ si Retrait d'inscription durant le cycle de formation pour les titulaires de licence.
 - $R_d = 0$ si Redoublement durant le cycle de formation pour les titulaires de licence.

♦ **Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur :**

Le score du candidat est calculé selon la formule suivante :

$$S = ((0,35 M + 0,2 R + BB + CN) * R_d) / 5$$

Avec:

- **M est fonction de Mg**, qui est la moyenne générale durant les trois années de la formation d'ingénieurs (troisième année sans note de PFE) :
 - $M = 100$ si $M_g > 15$
 - $M = 20 * (M_g - 10)$ si $10 < M_g \leq 15$
 - $M = 0$ si $M_g < 10$
- **R est lié aux rangs du candidat** durant sa formation. Il est calculé comme suit :

$$R = 0,5 (\text{Sum } R_a)$$
 - $R_a = (100 - (1000 * r_a) / 3)$ si $r_a \leq 0,3$
Où r_a est défini pour chaque année d'étude de la manière suivante ; $r_a = (\text{rang} - 1) / \text{effectif}$
 - $R_a = 0$ si $r_a > 0,3$
- **BB représente la bonification du Bac**
 - $BB = 20$ si bac avec Mention Très Bien
 - $BB = 15$ si bac avec Mention Bien
 - $BB = 10$ si bac avec Mention Assez Bien
 - $BB = 0$ si moyenne du Bac < 12 ou session de contrôle
- **CN représente la bonification de voie d'accès à la formation d'ingénieurs**

**Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Université de Monastir
Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir**

- CN= 25 pour les candidats ayant intégré la formation d'ingénieurs par voie de concours nationaux
- CN=0 si autres
- **Rd représente un coefficient de pondération :**
 - Rd=1 si Pas de redoublement dans le cycle de formation d'ingénieurs
 - Rd=0,5 si Redoublement dans le cycle de formation d'ingénieurs.

♦ **Les inscrits en 2ème Année de la formation d'ingénieurs de l'ENIM**

Le score du candidat est calculé selon la formule suivante :

$$S = ((0,6 M + 0,25 R + BA + CN) * Rd) / 5$$

- **M est fonction de Mg**, qui est la moyenne générale de la première année de la formation d'ingénieurs et de la moyenne du Bac (MB) :
 - $M=100$ si $m = ((Mg + 2 MB) / 3) > 15$
 - $M = 20 \times (m - 10)$ si $10 < m = ((Mg + 2 MB) / 3) \leq 15$
 - $M=0$ si $Mg < 10$
- **R est lié aux rangs du candidat** en 1^{ère} Année de la formation d'ingénieurs. Il est calculé comme suit :
 - $R = 100 - ((1000 * r_a) / 4)$ si $r_a \leq 0,4$
Où r_a est défini de la manière suivante ; $r_a = (\text{rang} - 1) / \text{effectif}$
 - $R = 0$ si $r_a > 0,4$
- **BA représente la bonification de l'âge du candidat(e)**
 - BA = 5 si l'année d'accès en MRG2PT – l'année de naissance ≤ 22 ;
 - BA = 0 si l'année d'accès en MRG2PT – l'année de naissance > 22 ;
- **CN** représente un Bonus de 10 points attribué aux candidats ayant intégré la formation d'ingénieurs par voie de concours national.

NB :

- Ne sont concernés par ce mastère de recherche que les titulaires d'un baccalauréat scientifique (Mathématiques, Sciences expérimentales, Techniques ou Sciences info.)
- On ne tient compte que des deux premières années de la formation de la licence du système LMD : $Mg = 0,5(M1A + M2A)$ avec MiA : la moyenne de l'année i de la formation.
- La commission peut fixer un score éliminatoire.
- Après l'examen des dossiers, certains candidats déclarés admissibles par la commission de mastère peuvent être convoqués à un entretien.

Remarques :

- **Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.**
- **La commission n'examinera pas les dossiers contenant des informations non conformes.**